

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre du tourisme des loisirs et de l'artisanat  
Tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
( Jort N° )

Organisme : .....Office National de l'Artisanat.....  
Domaine de la prestation : Direction de la Formation ..  
Objet de la prestation : Recyclage et perfectionnement

Conditions d'obtention

Avoir un niveau minimum de formation de base dans l'activité

Pièces à fournir

Demande écrite au nom du directeur général de l'ONA

Étapes	Intervenants	Délais
- Dépôt d'une demande - Fixer un programme selon le test de qualification	-Institutions de formation professionnelle - Artisans privés	Fixés selon la programmation annuelle en tenant compte de la disponibilité des ateliers .

Lieu de dépôt du dossier

Service : Les délégations régionales de l'Office National de l'Artisanat.

Adresse :

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Centres de formation professionnelle ou bureaux de formation ou ateliers d'artisans

Adresse :

Délai d'obtention de la prestation

Selon le programme de formation établi et la disponibilité des poste de formation

Références législatives et/ou réglementaires

- Arrêté du ministre des affaires sociales du 31/07/1985 concernant l'organisation des tests de qualification professionnelle d'artisan.